# ACADÉ MIQUE

PUBLICATION PEDAGOGIQUE DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLI-DARITE SYNDICALE ETUDIANTE - AUTOMNE 2010

# LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION... AU COLLÉGIAL

En mai dernier, le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) a déposé un avis¹ contenant un ensemble de recommandations pour aider les étudiants et étudiantes en provenance du secondaire à s'adapter au collégial. Ces recommandations sur la transition secondaire-collégial sont divisées en trois parties. Tout d'abord, sur le plan structurel, c'est-à-dire les règles de sanction et d'admission relevant respectivement du secondaire et collégial. Par la suite, sur le plan des savoirs et des pratiques pédagogiques et évaluatives et finalement, sur le plan de l'intégration des étudiantes et étudiants des points de vue institutionnel, intellectuel, social et vocationnel.

La plupart des recommandations sont soit ambiguës, voire même carrément inutiles. Entre autres, le Conseil recommande « d'intégrer les étudiantes et les étudiants <u>qui arrivent au</u> collégial dans leur globalité 1 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial, Québec, 2010, 152 pages.

en ajustant les mesures de soutien aux curriculums acquis et à la culture des étudiants [et étudiantes]»<sup>2</sup>. Ce genre de suggestions nous amène à questionner la pertinence même de cet organisme, supposément indépendant du ministère, qu'est le CSE. En réalité, dans tout ce document de plus de 130 pages, il n'y a que deux recommandations qui ont réellement du sens, soient celle qui conseille aux écoles secondaires et aux collèges d'informer la population étudiante des services offerts au collégial pour les étudiantes et étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble de santé mentale et celle qui demande la ministre d'augmenter le financement de ces services afin que toute personne aie accès à des services de qualité. Ces deux incitations sont les plus pertinentes, malgré qu'elles vont de soi.

Il est à noter que cet avis arrive au même moment que l'arrivée des élèves issu-e-s du « renouveau pédagogique » sur les <u>bancs des cégeps</u>. Hors, le CSÉ s'est bien 2 Ibid, p.94.

gardé de critiquer cette réforme, conseillant plutôt aux collèges des façons de s'adapter aux conséquences relevant de celle-là et ce, sur tous les plans de la transition. Il est facile d'arriver à ce constat en regardant, entre autres, la quatrième recommandation, qui demande au corps professoral de « s'informer des changements introduits par le renouveau pédagogique au secondaire » et, par la suite, d'adapter, au sein des départements, les pratiques pédagogiques et évaluatives en lien avec ces changements. Aucune des propositions du Conseil ne vise à ce que le MELS évalue les impacts négatifs de la réforme au secondaire sur la réussite au collégial et ainsi apporter les correctifs nécessaires au secondaire. Par ailleurs, le premier projet d'évaluation de la réforme a été confié en 2007 à un chercheur de l'Université Laval, soit sept ans après que le MELS ait amorcé l'implantation de la réforme.

Notons que les conclusions du projet ERES (évaluation du renouveau à l'enseignement secondaire) ne sont toujours pas disponibles. C'est un « oubli » majeur puisqu'il faut connaître les ratés de ces changements pédagogiques pour les corriger, voire les abolir. Le CSÉ s'est bien défendu de ne pas vouloir critiquer la réforme en disant qu'il n'y pas vraiment d'étude qui porte spécifiquement sur les résultats de celle-ci, ce qui n'est pas faux. Par contre, l'alarme est sonnée depuis bien longtemps par les enseignants, enseignantes et professionnel-le-s quant aux répercussions de la réforme. Il est donc primordial que le ministère corrige rapidement les ratés du « renouveau pédagogique » et qu'il n'attende pas les résultats d'une étude longitudinale pour le faire.

Un autre point qui fait qu'il soit légitime de s'inquiéter de la réussite des étudiants et étudiantes est la plus grande accessibilité aux études collégiales, due à l'assouplissement des règles d'admission, notamment, pour les personnes détenant un diplôme d'études professionnelles (DEP) et pour les étudiants et étudiantes handicapé-e-s et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). En effet, depuis 2001, les diplômé-e-s des études professionnelles peuvent entrer au collégial dans un programme jugé comme étant en continuité avec le diplôme détenu par l'étudiante ou l'étudiant (ex : DEP en électromécanique vers un DEC en génie mécanique). Pour l'instant, très peu de gens se sont prévalus de cette nouvelle possibilité et aucun suivi n'a vraiment été fait sur leur réussite au collégial. Puisque, généralement, les personnes qui se dirigent vers les DEP sont des élèves ayant des difficultés

d'apprentissage, il serait donc légitime de croire que même avec un DEP, ces difficultés seraient toujours présentes au collégial particulièrement dans les cours de la formation commune, d'autant plus qu'ils n'ont pas fait certains cours obligatoires pour l'obtention du DES, appauvrissant de même la formation générale. En ce qui concerne les EHDAA, plusieurs problèmes se posent. Premièrement, ces élèves sont habitué-e-s à un encadrement rigoureux et à une accessibilité aux services de professionnel-le-s tels que des orthopédagoques, des éducatrices ou éducateurs spécialisé-e-s au secondaire, ce qui les aident à réussir. Hors, ces services sont très loin d'être assurés au collégial, ce qui laisse croire qu'ils et elles auront de la difficulté à s'adapter étant donné qu'ils et elles devront être beaucoup plus autonomes qu'auparavant. Deuxièmement, les EHDAA sont intégré-e-s aux classes réqulières, sous prétexte qu'on ne doit pas les dévaloriser en les mettant dans des classes à part. En réalité, ces personnes vont bien se rendre compte à l'intérieur de ces classes, qu'elles ne sont pas aussi bonnes que les autres et ainsi, seront dévalorisées, d'autant plus que cette nouvelle réalité n'est pas accompagnée d'une réduction du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les cours, ce qui ne permet pas au personnel enseignant d'accorder plus de temps à ces étudiantes et étudiants et qui nuit évidemment à leur réussite.

#### AUX ORIGINES DE LA RÉFORME

Les idées de la réforme arrivent curieusement à un moment qui coïncide avec l'implantation de la logique néolibérale dans l'État, au cours des années 1990. Ainsi, on donne à l'éducation, dans une visée individualiste, la vocation de l'entrepreneuriat. Avec elle, viennent les idées de l'orientation, du développement de soi par projet et de compétences prenant le dessus sur les connaissances. On remarque aussi de plus en plus la présence du privé aux premiers ordres d'enseignement, tant par le biais des parcours de formation axé sur l'emploi (formation préparatoire au travail ou formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé) que via la vente, par exemple, de tablettes de chocolat pour financer infrastructure et activités parascolaires.

Pourtant, nombre d'acteurs du milieu de l'éducation semblent s'entendre sur un fait : Cette réforme telle que présentée ne convient pas à l'école publique québécoise. Certes, il était question d'enrichissement des curriculums et d'une éducation de qualité supérieure après les États généraux sur l'éducation en 1995 et 1996, mais pas de pratiques pédagogiques telle l'approche par compétences, tant mise de l'avant avec

la réforme du curriculum au primaire et au secondaire.

Cela nous amène à nous demander en quoi cette vision de l'éducation peut être nuisible.

D'abord, cela amène à considérer cette dernière comme un bien marchandisable puisqu'elle ne sert donc qu'à se trouver un emploi bien rémunéré ou à apprendre à exercer son esprit entrepreneurial. On évacue ainsi la fonction de l'école québécoise de former citoyennes et citoyens au profit de la formation de main-d'oeuvre qualifiée prête à utiliser en entreprise. C'est ainsi qu'on dira que « l'éducation est distincte de la qualification professionnelle, de la socialisation, de la formation morale [...] L'éducation est la transformation à visée perfectionniste et émancipatrice des individus par leur compréhension de savoirs caractérisés par des concepts et des modes d'argumentation particuliers».1

L'approche par compétences mène aussi les élèves à appliquer des raisonnements préparés d'avance avant même de comprendre la situation. Les résultats de cela sont qu'ils et elles n'ont pas conscience des principes <u>qui se trouvent</u> derrière les applications. 3 BAILLARGEON, Normand. Contre la réforme : la dérive idéologique du système d'éducation québécois, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2009, pp. 113-114.

Il en résulte également que ces élèves ont une faible capacité d'abstraction, prônant davantage une approche pragmatique. L'esprit critique et la réflexion, dans cette perspective, sont donc écartés.

L'approche par compétences est aussi responsable de plusieurs maladresses, notamment dans l'utilisation des termes. En effet, le fait d'appliquer la matière sans avoir été formé-e préalablement sur la question fait en sorte que les élèves n'appliquent pas toujours une démarche juste dans leurs travaux et ne voient qu'une partie d'un problème. La réussite dans les cégeps ne peut, par ailleurs, se faire réellement si les concepts et théories ne sont pas maîtrisés lors de l'entrée des étudiantes et étudiants au collégial.

Plusieurs changements similaires furent implantés dans les cégeps avec la réforme Robillard, en 1993. En effet, cette réforme fut celle qui mis la hache dans un réseau collégial centralisé, mais aussi celle qui instaura l'approche par compétences dans les cégeps. On réalise donc que, depuis lors, les programmes collégiaux sont articulés de manière à ce que les étudiantes et étudiants puissent appliquer des savoirs. Or, la situation au cégep et celles qui prévalent au primaire et secondaire sont clairement distinctes du point de vue de l'enseignement. En effet, toutes les études sérieuses

sur la transmission des savoirs à ces derniers ordres d'enseignement les méthodes d'instructions directes (diversifiées, mais dont la plus connue reste l'enseignement magistral) que les pédagogies de la découverte (dont l'approche par projets).<sup>1</sup>

Il n'en reste pas moins que jusqu'à présent, les élèves sortant du secondaire avait une formation qui n'est plus celle acquise par la majorité des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes au collégial. Ainsi, il importe de se pencher sur certaines caractéristiques de la première cohorte issue de la réforme.

On constate aujourd'hui que les élèves au secondaire ont une conception pratique et utilitaire de l'éducation et des savoirs qui leur sont transmis. En effet, toute nouvelle connaissance ou compétence apprise a pour objectif de servir dans une carrière future.

Le problème vient en fait du fait que les compétences ont pris le dessus sur les connaissances, c'est-à-dire que les pratiques sont enseignées non pas comme découlant de théories, mais bien comme étant des simples manifestations d'un quelconque principe abstraite qui, lui, n'est pas enseigné. À ce sujet, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) affirmait au sujet de l'approche par compétences que

« Dans la conception utilitaire [de 1 lbid, p.112.

l'enseignement], on traite l'étudiant comme un consommateur ou un client qui a des exigences et des besoins que les prestataires de services rivalisent à satisfaire. On peut dire qu'il s'agit de compétences ou de qualifications dont la possession est attestée par les certificats ou diplômes ; elles sont diverses mais convergent en général sur les débouchés du marché du travail. Le consommateur veut des compétences "vendables" et s'attend à les acquérir moyennant un minimum d'efforts, de coûts et de temps. »<sup>2</sup>

On note également que les élèves au secondaire ont de la difficulté à faire des liens entre les différentes disciplines. Cela s'inscrit aussi dans la perspective où les élèves issu-e-s de la réforme ont une faible capacité d'abstraction.

Un autre problème corolaire de la réforme est la difficulté qu'ont les élèves quittant le secondaire à travailler seul-e-s et à se concentrer en de telles situations d'apprentissage. Il est ici à noter que les approches favorisées par la réforme ont considérablement réduit l'enseignement magistral et augmenté la proportion de travail en équipe, ce qui ne laisse pas nécessairement présager le meilleur pour les études collégiales qu'ils et elles entreprendront prochainement.

<sup>2</sup> OCDE, Redéfinir l'enseignement tertiaire, Paris, 1998.

Finalement, on observe aussi des lacunes en français pour ces élèves qui font leur entrée au collégial cet automne. Afin de limiter les dégâts que cela pourrait engendrer pour la poursuite des études collégiales, le MELS a déjà modifié le contenu du premier cours de français pour ajouter dans les compétences la révision et la correction. Or, cette modification s'est faite au détriment de l'enseignement de près de la moitié du cours de littérature. C'est ainsi une des premières marques de la déterioration de l'enseignement collégial à la suite de la réforme.

L'APPRORIATION : UN DANGER?

Comme mentionné plus haut, le CSÉ recommande aux enseignant-e-s du collégial de s'approprier le renouveau pédagogique. Alors que très peu d'enseignantes et d'enseignants s'entendent pour dire que cette réforme est un succès, ne sergit-ce pas dangereux de demander au collégial de s'«approprier» cette réforme? Avant de demander aux enseignant-e-s de changer leurs pratiques pédagogiques et évaluatives en fonction des nouvelles réalités imposées par la réforme, ne devrait-on pas s'assurer en premier que ce n'est pas le noyau du problème? Nous constatons déjà, entre autres avec les changements apportés au 1er cours de littérature, un désir, en diminuant le contenu au collégial, de camoufler les ratés des nouvelles pratiques pédagogiques au secondaire. Il devient alors incontournable de s'assurer que les standards du collégial ne soient pas diminués à cause des effets de la réforme afin de garantir une éducation de qualité dans les cégeps.

Rappelons qu'une approche d'apprentissage par problèmes a été implantée à l'université à partir de 1965 (d'abord en médecine), puis dans les cégeps au tournant des années 2000. Aujourd'hui, elle est moins répandue au collégial qu'autrefois, mais elle existe toujours tant au secteur technique (comme dans le programme de soins infirmiers au Cégep du Vieux-Montréal) qu'au secteur préuniversitaire (notamment dans le programme de sciences de la nature au Cégep de Ste-Foy). Toutefois, cette pratique constructiviste est très orientée vers le monde du travail et on note que les étudiantes et étudiants ont par la suite plus de difficultés à relier une pratique à une connaissance. Elle pourrait se définir ainsi :

« L'enseignant n'est plus la source ultime, absolue du savoir, mais est plutôt un guide pour les étudiants dans la construction de connaissances nouvelles, tant à partir de l'information recueillie que de l'expérience vécue. Il doit faire confiance aux étudiants et accepter d'être dirigé par la démarche de ces derniers dans des secteurs qu'il connaît moins bien, même s'il peut se retrouver hors de sa "zone de confort". » 1

1 BROUSSEAU, Jacques et Lise OUELLET. Guide de l'appropriation de l'apprentissage par problèmes, Cégep de Ste-Foy, 2003. En ligne [http://app.cegep-ste-foy.qc.ca/index.php?id=596] (ressource consultée le 21 août 2010).

En somme, nous constatons que le passage au collégial de la première cohorte d'étudiantes et d'étudiants issu-e-s de la réforme ne peut que laisser le secteur de l'éducation postsecondaire dans l'appréhension. En effet, le parcours incomplet des «enfants de la réforme» ou inadapté à l'enseignement actuellement dispensé au cégep laisse présager de nombreuses difficultés. On peut, notamment, se questionner sur la formation des enseiquantes et enseignants au niveau collégial quant à l'arrivé de la réforme : pourquoi est-elle tant insuffisante? Il est étrange de constater qu'alors cette réforme est en place depuis des années, peu de gent ont osé parler de ce qui se passerait à ce stade. En contrepartie, les facultés d'éducation ont déjà modifié leur formation en ce qui a trait à l'enseignement primaire et secondaire.

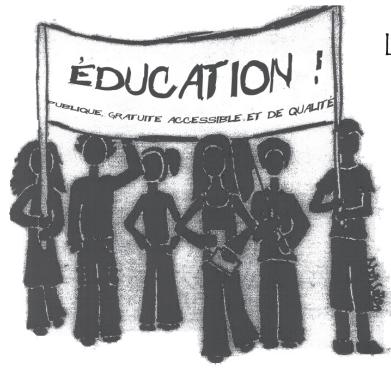
La formation actuellement dispensée à ceux et celles souhaitant enseigner est modifiée selon l'esprit de la réforme. La formation donnée, non plus à des pourvoyeurs de savoir, mais à des guides dans la construction des compétences, est nécessairement déficiente en termes de connaissances. En ce sens, le cursus des enseignantes et enseignants en formation comprend dorénavant un fort bassin de cours à teneur pédagogique. Cette priorisation n'est discutable que parce qu'elle est faite au détriment de la formation spécifique des enseignants et enseignantes dans leur domaine : ceux-ci et celles-ci n'ont

plus à effectuer un baccalauréat dans une discipline particulière. De plus, au sein du Baccalauréat en enseignement secondaire, une concentration en sciences et technologie comprend aussi bien des cours de biologie, de chimie, de physique que de sociologie et de mathématiques. Il en résulte qu'une enseignante ou un enseignant d'histoire donnera tant un cours de géographie que d'histoire ou de «monde contemporain».

Continuer dans cette voie aura pour résultat d'appauvrir le système d'éducation public tout en laissant au privé une certaine latitude quant aux méthodes d'enseignement et autres applications corollaires à des décisions malsaines prises par l'État. De la même manière, nous devons craindre une détérioration de l'éducation collégiale en réponse à l'arrivée massive d'étudiantes et d'étudiants à qui on a voulu transmettre des savoirs différents. Des conséquences pour le réseau collégial telles que celles causées par la réforme ne sont pas acceptables, sur-

tout lorsque l'existence des cégeps est périodiquement remise en question.





Les enjeux académiques et pédagogiques t'intéressent?

Implique-toi sur le Comité à la recherche et aux affaires académiques!

Une publication de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante

#### Pour toute question

Téléphone : 514-390-0110

Télécopieur:

www.asse-solidarite.qc.ca

webmestre@asse-solidarite.qc.ca

L'ASSE est une organisation de type syndical qui milite depuis sa fondation pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discrimatoire. Elle vise une plus grande démocratisation de nos institutions d'enseignement et pratique le syndicalisme de combat.